

DOSSIER DE PRESSE

Généralisation du dépistage du cancer du col de l'utérus en Occitanie

Carcassonne, Novembre 2019

Table des matières

Le Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers en Occitanie (CRCDC-OC)	3
Communiqué de presse.....	5
Un cancer dont le pronostic se dégrade alors qu'il existe un dépistage efficace	5
Le programme national organisé du dépistage du cancer du col de l'utérus.....	6
Le professionnel de santé : interlocuteur privilégié des femmes	6
Un programme unique et deux modes de participation	7
Le dépistage du cancer du col de l'utérus en pratique	9
Page de contact	10

Le Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers en Occitanie (CRCDC-OC)

Depuis le 1er janvier 2019, les 12 structures de dépistage organisés des cancers de notre région ont fusionné pour devenir le Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers en Occitanie (CRCDC-OC).

Cette modification intervient dans le cadre du Plan Cancer et de l'Arrêté du 23 mars 2018, qui modifie la mise en œuvre opérationnelle des dépistages organisés des cancers sur le territoire national.

Cette régionalisation a pour objectifs l'harmonisation des pratiques, la démarche qualité et l'efficacité des programmes de dépistage de cancers, cela dans l'intérêt de la population dépistée.

La nouvelle structure régionale est une association de loi de 1901 dont le siège est à Carcassonne. Elle est présidée par le Professeur MARES du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes.

Les modalités de dépistage restent identiques. Les anciennes structures départementales deviennent des sites territoriaux et les interlocuteurs locaux restent les mêmes.

Les missions du CRCDC-OC :

- Inviter l'ensemble de la population de 50 à 74 ans à réaliser le dépistage des cancers qui les concernent : sein et/ou colon. La relancer et la réinviter tous les deux ans (à partir des fichiers fournis par tous les régimes d'assurance maladie avec l'accord de la CNIL).
 - Organiser la deuxième lecture des mammographies par un radiologue expert,
 - S'assurer de la qualité des installations radiologiques et de la formation des radiologues,
 - Former / Informer les professionnels de santé concernés par les dépistages des cancers,
 - Assurer le suivi des tests positifs,
 - Effectuer le suivi statistique du dépistage organisé,
 - Communiquer auprès du public et des professionnels de santé.

LE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS, À PARTIR DE 25 ANS, UN TEST TOUS LES 3 ANS

Le dépistage du cancer du col de l'utérus permet de repérer d'éventuelles anomalies, de les surveiller ou de les soigner avant l'apparition d'un cancer. Si un cancer est détecté, les traitements sont en général moins lourds et les chances de guérison plus importantes.

Parlez-en avec votre médecin ou une sage-femme. Informez-vous sur e-cancer.fr



Communiqué de presse

OBJECTIF DU PROGRAMME NATIONAL DE DEPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTERUS : REDUIRE DE 30 % L'INCIDENCE ET LA MORTALITE DES FEMMES DUES A CE CANCER

Troisième programme national de dépistage organisé, le dépistage du cancer du col de l'utérus s'adresse aux 17 millions de femmes âgées de 25 à 65 ans. Ce cancer est l'un des seuls dont le pronostic se dégrade avec un taux de survie à 5 ans en diminution. L'objectif du programme national est d'augmenter le taux de participation de 20 points pour atteindre les 80 % et de réduire de 30 % l'incidence et la mortalité par cancer du col de l'utérus à 10 ans. Les professionnels de santé en charge du suivi gynécologique des femmes, au premier rang desquels figurent les gynécologues, les médecins généralistes et les sages-femmes, constituent le principal mode d'entrée dans ce dépistage.

Un cancer dont le pronostic se dégrade alors qu'il existe un dépistage efficace

Chaque année en France, **3 000 cas de cancers invasifs** du col de l'utérus sont détectés et **1 100 patientes en décèdent**. C'est l'un des seuls cancers dont le **pronostic se dégrade** avec un **taux de survie à 5 ans de 62 %** pour la période 2005/2010 ; ce taux était de 68 % sur la période 1989/1993.

Le **dépistage** du cancer du col de l'utérus, qui repose sur **l'analyse de cellules prélevées au niveau du col de l'utérus** (« frottis »), permet de détecter au plus tôt des cellules anormales. La présence de ces cellules ne signifie pas qu'il s'agit d'un cancer. Il est nécessaire d'effectuer des examens complémentaires pour en préciser la nature.

- Si des **lésions précancéreuses** sont détectées, elles pourront être surveillées (certaines lésions pouvant régresser spontanément) ou **soignées avant l'apparition d'un cancer**.
- Si un **cancer est détecté**, il sera généralement à un **stade plus précoce** et pourra être **traité avec des soins plus légers** qui permettront de préserver davantage la fertilité.

En région Occitanie, 37,8 % des femmes ne participent pas ou pas régulièrement au dépistage (ne font pas un frottis tous les 3 ans)

Un dépistage régulier de toutes les femmes concernées permettrait de réduire significativement le nombre de cas de cancers du col de l'utérus. Sur la période 2015-2017, le **taux de participation était de 60 %**. Il varie de 56,1 % à 64,4 % selon les régions en Métropole.

Dans la région Occitanie, sur la période 2015-2017, 62,2 % de la population cible participe au dépistage du cancer du col de l'utérus. Ce taux est de 1,2 point au-dessus du taux enregistré au niveau national.

Le programme national vise à toucher les **femmes ne réalisant pas ou pas régulièrement l'examen**. Il s'agit plus particulièrement des femmes de plus de 50 ans (1 femme sur 2 entre 50 et 65 ans ne se fait pas dépister), celles en situation sociale défavorable, les femmes atteintes d'une affection longue durée, d'une forme grave ou invalidante de l'obésité ou les femmes en situation de handicap.

Le programme national organisé du dépistage du cancer du col de l'utérus

Le professionnel de santé : interlocuteur privilégié des femmes

Les médecins et professionnels de santé assurant le suivi gynécologique de la femme (gynécologue, médecin généraliste, sage-femme) sont les interlocuteurs privilégiés des femmes et constituent le **principal mode d'entrée dans le dépistage**.

À l'occasion d'une consultation, le professionnel de santé pourra proposer à chaque femme de 25 à 65 ans, de réaliser l'examen ou le prescrire.

Celles-ci doivent être en mesure de **comprendre les enjeux de ce dépistage et de décider si elles acceptent ou non de réaliser l'examen**. La consultation est également l'occasion de répondre à leurs questions sur le test, ses avantages, ses limites et les conséquences en termes de traitements éventuels en cas de résultat anormal.

Par ailleurs, l'Institut propose sur son site [un espace d'information dédié](#) à ce dépistage et un document téléchargeable [« Dépistage du cancer du col de l'utérus. De 25 à 65 ans, un test tous les 3 ans »](#) qui permet notamment de répondre aux éventuelles questions que les femmes se posent sur ce programme et sur le dépistage.

Un programme unique et deux modes de participation

La participation spontanée

60 % des femmes de la population cible participent spontanément au dépistage du cancer du col de l'utérus. Pour ces femmes, le dispositif actuel demeure inchangé.

Elles pourront rejoindre le programme **en précisant leur non opposition à la transmission de leurs données** aux différents acteurs (professionnel ayant réalisé le prélèvement, centre de coordination régional du dépistage des cancers et Santé publique France), **en vue de l'évaluation du programme.**

Si la femme s'oppose, ses données ne seront pas intégrées à cette évaluation.

La participation après invitation

Dans le cadre de la généralisation de ce programme, **les femmes n'ayant pas réalisé de test de dépistage au cours des 3 dernières années recevront par courrier une information et une invitation à consulter leur professionnel de santé pour réaliser l'examen.** En cas de non réalisation, une relance leur sera adressée 12 mois plus tard.

Comme pour les femmes réalisant spontanément le dépistage, elles pourront préciser si elles s'opposent à la transmission, aux différents acteurs, de leurs données, en vue de **l'évaluation du programme.**

- **Réduire les inégalités d'accès : une offre de dépistage élargie et une prise en charge à 100 % sans avance de frais de laboratoire.**

Afin de **garantir une équité d'accès sur l'ensemble du territoire**, le **prélèvement cervico-utérin (« frottis »)** pourra être réalisé par un **gynécologue, un médecin généraliste ou une sage-femme**. Les **médecins biologistes exerçant en laboratoire de biologie médicale et les anatomo-cytopathologistes** peuvent également proposer à la femme de réaliser ce prélèvement.

Les femmes qui n'auront pas réalisés de dépistage au cours des trois dernières années bénéficieront d'une **prise en charge à 100 % de l'analyse par le laboratoire d'anatomopathologie de l'examen, sans avance de frais**, par leur régime d'assurance maladie. Ces deux dispositions visent à **rapprocher les femmes les plus vulnérables et celles les plus éloignées du système de santé de la prévention et du dépistage.**

➤ **Garantir un meilleur suivi des femmes présentant des résultats anormaux**

Quel que soit le mode d'entrée dans le dépistage (spontanée ou après invitation), le recueil des données permet **un meilleur suivi des femmes dont le résultat cytologique est anormal.** Le centre de coordination régional du dépistage des cancers réalise **un suivi régulier et exhaustif** de ces femmes et s'assure notamment, auprès du professionnel de santé qui a réalisé le prélèvement, des modalités d'examen mis en œuvre.

➤ **Contribuer à la qualité et à l'évaluation du programme grâce au recueil des données de chaque femme**

Le **dépistage** du cancer du col de l'utérus **fera l'objet d'une évaluation annuelle** confiée à Santé publique

France. Le recueil des données doit être organisé avec le consentement de chaque patiente.

Aussi, **chaque femme pourra préciser**, au professionnel de santé qui réalise l'examen, **si elle s'oppose à la transmission de ses données** au centre régional de coordination des cancers et de façon anonymisée à Santé publique France. **À tout moment**, la femme **pourra accéder et modifier les informations et s'opposer à leur transmission.**

L'analyse de ces données contribuera à l'amélioration des pratiques, au suivi et à l'évaluation de la qualité du programme national.



Le dépistage du cancer du col de l'utérus en pratique

- 17 millions de femmes sont concernées : **les femmes asymptomatiques âgées de 25 à 65 ans inclus** (y compris les femmes enceintes et les femmes ménopausées).
- Ce dépistage repose sur la réalisation d'une **cytologie cervico-utérine** (« frottis » et analyse du prélèvement).
- Il est **recommandé tous les 3 ans** après deux prélèvements normaux réalisés à un an d'intervalle.
- Il permet de **repérer des lésions précancéreuses et des cancers à un stade précoce** afin de **favoriser les chances de guérison** et les traitements moins lourds.

La démarche de dépistage est complémentaire d'une stratégie de prévention *via* [la vaccination contre les HPV](#), (Papilloma Virus Humain dont l'infection persistante est responsable de l'apparition des lésions précancéreuses puis cancéreuses du col utérin) proposée aux jeunes filles à partir de **11 ans**.

Les chiffres clés du cancer du col de l'utérus en France

Chaque année :

- **3 000** nouveaux cas de cancers du col de l'utérus sont détectés ;
- **1 100** femmes décèdent de ce cancer ;
- **235 000** frottis anormaux sont enregistrés ;
- **35 000** femmes ont été traitées pour des lésions précancéreuses : 50 % d'entre elles avaient moins de 39 ans.

51 ans est l'âge médian au diagnostic. Il est de 63 ans pour le cancer du sein.

62 % taux de survie à 5 ans.

64 ans est l'âge moyen de décès.

Page de contact

- Pour plus d'information :

[Accéder au dossier d'information](#) de l'Institut National du Cancer dédié sur le dépistage du cancer du col de l'utérus.

Visionner le [film d'animation sur le dépistage du cancer du col de l'utérus](#).

Télécharger la version numérique du DP sur

<http://occitanie-depistagecancer.fr/espace-presse/>

- **Contact :**

- Docteur Khreiche, directeur général du CRCDC-OC
a.khreiche@depistage-occitanie.fr
- Pour toute demande d'interview, contactez Valérie Kardasz :
180 Rue Lamarck, 11000 Carcassonne
04 68 72 72 00
v.kardasz@depistage-occitanie.fr
- **Contact presse**
Magali Castellon
22 rue guillemin Tarayrre
31950 Toulouse Cedex 1
m.castellon@depistage-occitanie.fr
twitter @castellonMagali



Site internet <http://occitanie-depistagecancer.fr>